

ABONNEMENT.

Sauumur : Un an... Six mois... Trois mois... On s'abonne : Chez MM. RICHARD et C^{ie}...

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annouces, la ligne... Réclamies... Faits divers...

RESERVES SONT FAITES

On s'abonne : A SAUMUR, Chez tous les Libraires... A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAPITTE et C^{ie}...

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 3 Septembre 1874.

Département de Maine-et-Loire.

Election à l'Assemblée Nationale.

Dimanche 13 septembre 1874.

CANDIDAT :

M. Ch. BRUAS

Vice-président du Conseil général de Maine-et-Loire.

M. BRUAS (Charles-Michel-Pierre), né à Brain-sur-Allonnes (Maine-et-Loire), le 2 juillet 1807.

Adjoint au maire de Varennes-sous-Montsoreau (Maine-et-Loire), de 1838 à 1843;

Juge au tribunal de commerce de Saumur en 1846 et en 1847;

Président du tribunal de commerce de 1848 à 1851; puis de 1855 à 1858;

Conseiller d'arrondissement de 1848 à 1870;

Président du conseil d'arrondissement pendant les quinze dernières années;

Conseiller municipal de Saumur pendant quinze ans;

Membre du Bureau de bienfaisance et de l'administration hospitalière de Saumur;

Président et l'un des fondateurs de la Société de secours mutuels La Saumuroise, de 1851 à 1863, et honoré d'une médaille d'argent;

Maire de Brain-sur-Allonnes depuis septembre 1861;

Conseiller général en 1869;

Vice-président du Conseil général en 1874, 1872, 1873.

Président de la commission départementale en 1871, 1872, 1873, et président de la commission du budget, depuis qu'il siège au Conseil général.

Cette nomenclature si honorable nous paraît être la meilleure réponse à faire aux détracteurs intéressés de la candidature de M. Ch. Bruas. Aucun autre candidat ne se présente avec des titres si solides à la confiance des électeurs.

AUX ÉLECTEURS

Du département de Maine-et-Loire.

MES CHERS COMPATRIOTES,

Vous êtes appelés à nommer un député à l'Assemblée Nationale, en remplacement de M. Beulé qui, dans la députation de Maine-et-Loire, représentait plus particulièrement l'arrondissement de Saumur.

L'appartiens au même arrondissement, dont l'un des cantons m'a élu au Conseil Général. De nombreux amis ont pensé que cette double circonstance pouvait me donner quelques droits à vos suffrages, et m'ont engagé à poser ma candidature.

Si je n'avais consulté que mes goûts per-

sonnels, je n'aurais point recherché cet honneur : mais je n'ai pas cru devoir me refuser à l'appel fait à mon dévouement et à mon patriotisme.

Je serais profondément honoré de vous représenter à l'Assemblée Nationale. Indépendamment par caractère, arrivé à un âge qui échappe aux séductions de l'ambition, ma seule préoccupation serait de soutenir les grands principes conservateurs qui sont la sauvegarde des sociétés.

Je donnerais, sans aucune arrière-pensée et sans réserve, mon concours à l'illustre Maréchal de Mac-Mahon.

Je m'associerais par mes votes à toutes les mesures devant contribuer à consolider son pouvoir.

J'estime qu'en ce moment, le Pays n'a que cette voie ouverte pour ramener le calme et la prospérité par l'apaisement et le désarmement des partis.

Je n'ai pas besoin de dire que dans les questions concernant le département de Maine-et-Loire, je défendrais avec zèle ses intérêts, auxquels je suis initié par ma participation aux travaux du Conseil Général et de la Commission Départementale.

Ch. BRUAS,

Vice-Président du Conseil Général.

Nous lisons dans le Journal de Maine-et-Loire :

Jamais élection partielle n'a attiré, autant que celle de Maine-et-Loire, l'attention de la presse parisienne. A quoi devrions-nous cet honneur, sinon à l'intérêt qui s'attache au programme de notre candidat? — La profession de foi de M. Charles Bruas a une si grande portée que nos adversaires, après l'avoir accusé « d'insignifiance, » se sont troublés tout-à-coup; elle a frappé si juste que tous les ennemis avoués ou masqués de Mac-Mahon se sont sentis atteints. En réalité, les républicains et les bonapartistes sont fort inquiets du succès probable de M. Charles Bruas : ils savent que nos populations de Maine-et-Loire ont fait à la circulaire de M. Bruas un accueil excellent; ils savent que notre candidat n'a été que l'écho des pensées du plus grand nombre; que la majorité, chez nous, la très-grande majorité est acquise au gouvernement réparateur et protecteur du Maréchal; qu'on ne veut pas entendre parler de son renversement; qu'on se défie de ceux qui lui marchandent encore le pouvoir; qu'on est résolu à ne lui envoyer que des députés qui l'aident dans sa tâche et non des députés qui lui mettent des bâtons dans les roues; — pour tout dire, enfin, nos adversaires n'ignorent plus que les circulaires et professions de foi de M. Maillé et de M. Berger n'ont point donné de tout aux électeurs de Maine-et-Loire les garanties qu'ils exigent pour le maintien et pour la consolidation du gouvernement de Mac-Mahon.

Seul, M. Charles Bruas est mac-mahonien, et voilà pourquoi les adhésions nous arrivent chaque jour plus nombreuses en faveur de notre candidat et de son patriotique programme.

Les électeurs du département de Maine-et-Loire ont à cœur de faire triompher un candidat qui a su si courageusement s'interposer entre tous les partis en guerre et c'est son programme qu'ils choisissent, parce qu'ils ont compris que son succès nous assurerait, avec le maintien de Mac-Mahon, la sécurité et la paix.

M. Maillé n'a trompé personne en se di-

sant septennaliste et mac-mahonien à sa manière. Ses amis et partisans ont beau se multiplier, leur activité dévorante ne réussit qu'à mieux démasquer la manœuvre et les perfidies du parti républicain. Plus ils collent sur les arbres de nos grandes routes, plus nos paysans sont pris de défiance et plus ils sont résolus à voter contre ce « candidat républicain » — qui n'entend pas la République comme Mac-Mahon, mais dont les sentiments sont assez connus dans nos villes et dans nos campagnes pour que l'on sache qu'il l'entend comme M. Gambetta. — On ne veut pas de cela.

La circulaire de M. Eug. Berger a produit de son côté un effet très-différent, mais très-mauvais encore pour le candidat bonapartiste. On ne lui pardonne pas d'avoir montré tant de réserve et même tant de défiance à l'égard du gouvernement du Maréchal. Ce qu'on veut dans nos campagnes, c'est cette sécurité, ce repos, cette paix intérieure que nous a donné naguère le gouvernement qu'a servi M. Berger; mais, ce que n'a pas compris M. Eug. Berger et ce que nos paysans comprennent tous à merveille, aujourd'hui, c'est qu'une restauration impériale avec un jeune prince de 18 ans, et sous la régence d'une femme, serait inévitablement incapable de nous assurer la paix et la sécurité intérieure. Le maréchal de Mac-Mahon seul est capable, aux yeux de tous, de nous donner, aujourd'hui, ce gouvernement fort dont la France a besoin et que réclament depuis si longtemps tous nos intérêts industriels et agricoles.

Voilà pourquoi M. Eugène Berger n'obtiendra pas les votes de la majorité des électeurs de Maine-et-Loire, malgré les sympathies que sa personne inspire. Il s'est trompé en se faisant, aujourd'hui, homme de parti et en ne restant pas l'homme du pays.

Seul M. Charles Bruas a parlé le langage qui répond à tous les desirs et à tous les vœux présents de nos compatriotes. Il veut Mac-Mahon, encore Mac-Mahon, toujours Mac-Mahon. Pour l'instant le pays veut cela et ne veut que cela, et M. Charles Bruas est, sans contredit, le candidat préféré de nos sages et honnêtes populations, car, pour elles, Mac-Mahon c'est la paix, la tranquillité et le travail assurés. H. FAUGERON.

Nous lisons dans une correspondance de l'Union de l'Ouest :

« On ne peut se dissimuler l'importance qu'acquiert chaque jour l'élection du département de Maine-et-Loire; le résultat qui interviendra nous dira en effet si l'Ouest de la France est envahi, comme plusieurs autres régions, par la plaie du bonapartisme ou du radicalisme. J'espère encore qu'il n'en est rien et que le candidat conservateur, M. Bruas, sera élu à une grande majorité. Il a déjà obtenu de nos amis de l'extrême droite une concession importante : ils ne lui suscitent pas de rival; mais ils conseillent l'absentéisme, ce qui est un autre moyen, indirect mais réel, de faire échouer la candidature. Je voudrais les voir aller plus loin; qu'ils fassent un pas de plus et votent pour le candidat conservateur et septennaliste.

» Si les électeurs de Maine-et-Loire, je parle bien entendu des légitimistes, pouvaient lire pendant quelques jours le Siècle, la République française, le XIX^e Siècle et autres feuilles du même goût, ils n'hésiteraient pas à donner leurs voix à M. Bruas; ils verraient, en effet, combien les radicaux se ré-

jouissent de tout ce qui peut diviser le parti monarchiste; avec quel soin ils notent les plus petits incidents qui peuvent être de nature à semer la discorde dans nos rangs.

» Que le légitimiste le plus obscur, le plus inconnu dise ou écrive quelques mots, desquels on puisse induire la moindre divergence de vues entre l'extrême droite et la droite modérée, il sera sûr de se voir reproduit en première page par le Siècle ou par l'un de ses confrères républicains.

» Aussi, ne cessera-je de répéter à tous nos amis : Soyons unis, ne nous laissons pas séparer par les questions de détail, ni surtout par les questions d'amour-propre. Nous avons tous un but commun, faisons tous nos efforts pour l'atteindre; en associant nos forces et nos volontés nous réussirons, — peut-être. Mais si les uns vont d'un côté, les autres de l'autre, nous n'arriverons jamais à rien.

On écrit d'Angers :

« Les royalistes de l'Anjou ne croient pas le moment venu de se jeter dans la lutte. Ils aiment mieux conserver leurs forces intactes pour les élections générales qui, vraisemblablement, auront lieu au printemps prochain. Telle est du moins l'opinion de beaucoup d'entre eux. »

Bulletin politique.

Les mouvements qui viennent d'agiter l'Italie, mouvements non encore comprimés et contre lesquels le gouvernement du Quirinal s'est armé d'une grande rigueur, nous apparaissent comme une pure affaire de logique révolutionnaire.

Ils sont l'ouvrage des anciens conspirateurs qui ont aidé à renverser les souverainetés italiennes, et que l'unité sous forme monarchique ne satisfait pas.

C'est le mazzinisme toujours vivant et qui trouve un auxiliaire dans la misère universelle. Il a beau jeu au milieu de ces impôts que l'on peut appeler spoliateurs, au milieu de cette épouvantable difficulté de vivre et de ces imprécations qui se gênent peu.

Ce n'est pas le tout d'arriver au succès, à l'aide d'instruments qu'on se promet d'écartier; ces instruments, quand ils sont du genre révolutionnaire, ne donnent pas leur démission; ils attendent l'heure propice.

Les sociétés secrètes, dont l'action fut puissante en 1859, se sont formées de nouveau; elles sont à l'état de conspiration permanente contre la Monarchie.

Des journaux dévoués au nouvel ordre de choses dans la Péninsule pensent atténuer la portée de ces mouvements insurrectionnels en les comparant aux émeutes qui éclatèrent fréquemment chez nous après 1830.

Le rapprochement est d'une incontestable exactitude, mais il faut aller jusqu'au bout.

Ces émeutes répétées aboutirent à la Révolution de février, œuvre des opinions violentes qui avaient concouru à la Révolution de juillet.

La tempête de 1848 fut la victoire de la faction républicaine et socialiste qui disait avoir été « trompée. » par les habiles, qui essaya plusieurs fois de prendre sa revanche à coups d'émeutes ou d'attentats, et que rien ne put décourager.

Les barricades de 1848 étaient de la même famille que celles de 1830. La vague révolutionnaire de février emporta ce que la vague révolutionnaire de juillet avait apporté. La logique des barricades est d'une effroyable inflexibilité.

L'unité italienne est d'origine mazzinienne; Mazzini ne la voulait pas avec un roi, mais avec une république; il parut se résigner, au moins un moment, à la royauté de Victor-Emmanuel; mais ce n'était là, dans sa pensée et dans celle de son parti, qu'une forme temporaire de l'unité. La république était restée le programme du parti avec lequel conspira M. de Cavour.

Ce parti s'est reconstitué depuis dix ans; il vient d'essayer ses forces, il a inquiété le gouvernement du Quirinal, et surtout certains ministres qui avaient gagné dans la secte leurs premiers galons. Il a échoué sur quelques points et s'est maintenu sur d'autres: il demeure comme une menace et un péril.

L'unité italienne, à l'enseigne de la maison de Savoie, se trouve ainsi battue en brèche par ceux qui l'ont faite et par les catholiques qui en sont les victimes, catholiques d'Italie et du monde entier.

Ceux-ci ne conspirent pas et ne prennent pas les armes contre le gouvernement; ils souffrent avec leur auguste chef, et leur souffrance est une sorte de combat contre l'iniquité victorieuse.

L'unité italienne ne se soutient plus guère que par le secours de l'unité allemande, par le secours de ces *tedeschi* contre lesquels le vocabulaire subatpin avait épuisé ses injures; mais le temps n'est pas loin où l'unité germanique aura bien de la peine à se défendre elle-même, et nous assisterons alors à l'éroulement de l'échaudage italien.

LE MARÉCHAL DE MAC-MAHON ET LES OUVRIERS.

On sait que le maréchal de Mac-Mahon a été accueilli avec une chaleur toute particulière dans deux centres industriels, à Nantes et à Trelazé.

Les ouvriers des ardoisières de Trelazé, au nombre de plus de six mille, ont fait au maréchal la réception la plus enthousiaste.

Mêmes témoignages de sympathie à Nantes de la part de la classe ouvrière.

Les ouvriers de l'usine Voruz ont offert un bouquet au maréchal, et deux d'entre eux, M. Ouvrard et Rigault, lui ont adressé une allocution pleine de tact et de justesse.

M. Ouvrard a remercié le maréchal « des travaux que son gouvernement a départis à la ville de Nantes et qui ont amené avec l'activité dans les ateliers le bien-être dans les familles. »

M. Rigault a dit de son côté: « Nous ne formons qu'un vœu, c'est que votre énergie et votre sagesse nous donnent la sécurité et le travail, éléments indispensables au bien-être de tous et à la prospérité du pays. »

Rien de plus; rien qui pût faire soupçonner que ces honorables ouvriers appartenissent à un parti quelconque ou qu'ils eussent pour une forme quelconque de gouvernement une prédilection particulière. Ayant à recevoir le chef de l'Etat qui leur faisait l'honneur de les visiter, ils ont compris avec un tact parfait que le moment serait mal choisi pour lui faire la leçon ou pour lui adresser des remontrances.

Ce qui nous permet d'attacher au langage et à l'attitude des ouvriers de l'usine Voruz une importance particulière, c'est que nous croyons savoir que l'honorable M. Voruz, qui est un industriel éminent, et qui a rendu, dans la dernière guerre, les plus grands services, appartient par ses opinions au parti républicain.

Par conséquent, ceux de ses ouvriers qui ont tenu au maréchal de Mac-Mahon un langage si convenable et si mesuré, ne peuvent pas être soupçonnés d'avoir voulu faire acte de condescendance envers leur patron, en s'abstenant d'exprimer avec fracas des opinions qui très-probablement sont les leurs, comme elles sont celles de l'honorable M. Voruz.

Ils ont fait preuve tout simplement de politesse et de bon goût, et ils ont en même temps donné, eux simples ouvriers, une leçon de tact et de mesure, à ces bourgeois gonflés et suffisants qui ont cru devoir adresser au maréchal qu'ils avaient l'honneur de

recevoir une semonce de doctrine républicaine. Vous les entendez d'ici: « Monsieur le président, le centre gauche auquel nous appartenons est d'avis que votre gouvernement n'est pas un gouvernement, etc. etc. »

Ainsi, pendant que les ouvriers remercient le maréchal de la sécurité et du travail que son gouvernement leur procure, ce sont les patrons, ou, du moins, certains patrons, qui prétendent que le travail « ne va pas, » et qu'il n'y a point de sécurité. Ce sont eux qui sèment la méfiance et propagent l'agitation. Ah! bourgeois infatués, qui vous précipitez vers le radicalisme avec la même irréflexion que la mouche qui se précipite dans la toile de l'araignée; bourgeois timides, partisans des petits salaires et des gros profits, prenez garde d'en être réduits quelque jour à regretter amèrement ce gouvernement conservateur qui, dites-vous, ne vous protège et ne vous rassure pas assez.

— Louis Joly. (Journal de Paris).

Chronique générale.

Un journal annonce que l'ambassadeur d'Espagne sera solennellement reçu aujourd'hui jeudi à l'Élysée par le maréchal de Mac-Mahon.

Tous les journaux s'occupent de l'enquête relative à l'évasion du maréchal Bazaine, et la plupart reproduisent, d'après le *Petit Moniteur*, un résumé plus ou moins exact du rapport du général Lewal. Comme nous doutons que, contrairement à la loi, cette feuille ait pu avoir communication de ce document, nous nous abstenons de reproduire son résumé, et nous attendrons la publication officielle du document. Cela tardera peu du reste, car on annonce pour le 9 septembre l'ouverture des débats devant le tribunal correctionnel de Grasse. C'est M. Lachaud qui défendra le colonel Vilette.

L'ex-capitaine Doineau a été arrêté à Nice comme complice de l'évasion du maréchal, puis relâché, et, si nous en croyons le *Gaulois*, arrêté de nouveau à la dernière heure.

Enfin on écrit de Paris à la *Gazette de Cologne*:

« Le maréchal a beaucoup à faire avec les difficultés que crée le rapport du général Lewal sur l'évasion de Bazaine. Le général Lewal demande que son rapport soit publié tel qu'il a été écrit; le ministre de la guerre insiste pour qu'une grande partie en soit supprimée. Aucun des deux ne veut céder, et c'est le maréchal de Mac-Mahon qui doit trancher la question et décider en dernier ressort. »

Une dépêche de Santander (Espagne) en date du 28 octobre, annonce que M. Gambetta est attendu dans cette ville. Est-ce qu'il y aurait quelque Commune sous jeu? Rappelons-nous la retraite de Saint-Sébastien.

Le maréchal de Mac-Mahon va partir pour faire l'ouverture de la chasse dans le département du Loiret; c'est au château de la Forêt qu'il résidera pendant ce déplacement.

Quand il reviendra à Versailles, ce sera pour se rendre immédiatement à Lyon; il sera accompagné dans ce voyage par M. le général de Cissé, vice-président du conseil et ministre de la guerre.

Le *Moniteur universel* publie l'entrefilet suivant:

« Un certain ralentissement vient de se produire dans les négociations qui devaient aboutir à une reconnaissance immédiate et simultanée de l'Espagne par toutes les puissances européennes, moins la Russie.

« Nous ne savons si M. l'ambassadeur d'Espagne à Paris a reçu ses lettres de créance. Le fait est qu'il sera admis à les présenter le jour même où les autres gouvernements, notamment l'Angleterre, recevront officiellement les représentants du cabinet de Madrid accrédités auprès d'eux.

« Quant au ministre d'Allemagne à Madrid, qui avait quitté Berlin il y a une dizaine de jours, avec ses lettres de créance, il est encore, croyons-nous, à Paris. On conclut de tous ces faits que l'acte diplomatique, en faveur duquel le cabinet de Berlin avait pris à un moment une initiative si accentuée, pourrait bien subir de nouveaux retards qui s'expliquent, d'ailleurs, suffi-

samment, par la lenteur des opérations militaires de l'armée du Nord. »

Il ne serait pas étonnant que le refus de la Russie eût jeté un certain trouble dans l'esprit de M. de Bismark, qui ne s'attendait certes pas à l'échec qu'il vient d'éprouver.

On lit dans le même journal:

« Il paraît certain que plusieurs des puissances qui ont promis de reconnaître le gouvernement du maréchal Serrano se sont efforcées depuis quelque temps d'obtenir de ce gouvernement des garanties en faveur des sociétés financières et des porteurs de la rente espagnole étrangère, que la révolution et les succès des carlistes ont fort maltraités. Nous ne savons dans quelle mesure ces garanties ont pu être obtenues, et encore moins ce qu'elles produiront, mais enfin elles ont été demandées. »

Est-ce assez pour l'Angleterre de les avoir demandées, et n'exigera-t-elle pas qu'elles soient accordées?

Parmi les motifs péremptoires invoqués par la Russie dans la dépêche officielle de son refus, il en est un qui écarte la reconnaissance du gouvernement de Serrano comme un acte en faveur d'un parti. Rien de plus vrai que cette appréciation; l'Allemagne et la France se chargent de la justifier.

Les canonnières allemandes, en croisant sur la côte de Biscaye et dans la rivière de Bilbao, gênent de leur mieux les carlistes; le consul prussien à Bayonne se montrera très-exigeant, et le gouvernement français ne négligera rien pour que M. de Bismark soit content de lui.

Le ravitaillement de Puycedra par Bourgmadame n'est pas une des moindres preuves de son zèle, et les ordres donnés au général commandant la 32^e division d'infanterie à Perpignan répondent aux vœux du chancelier fédéral.

On sait que Puycedra touche d'un côté à notre territoire; une attitude rigoureuse de nos autorités militaires à l'égard des assiégés équivaldrait à une coopération au profit des assiégés.

On lit dans l'*Univers*:
Un de nos amis revient de Strasbourg, et il en revient surpris au dernier point.

Autrefois, on avait toutes les peines du monde à s'y faire comprendre en français; maintenant, le seul français y est en usage parmi les habitants.

Autrefois, les Strasbourgeois étaient passionnés pour la musique: les corps de musiques militaires jouaient-ils sur les places de la ville, ils étaient aussitôt entourés d'une foule attentive.

Aujourd'hui, les mêmes Strasbourgeois semblent avoir des oreilles de plomb. Les cornets à pistons et les flûtes militaires, chargés d'égarer le public, cornent et flûtent dans la solitude. Quelques gamins, quelques femmes d'officiers, voilà tout leur auditoire.

Notre ami est littéralement stupéfait de cette frénésie des Strasbourgeois pour la langue française, et non moins stupéfait de voir qu'ils sont devenus tout-à-fait indifférents aux charmes de l'harmonie musicale.

Nous avouons, pour notre compte, n'y rien comprendre. Il y a là un véritable phénomène psychologique et physiologique. Espérons qu'il se trouvera un savant allemand pour nous l'expliquer.

L'Agence Havas communique la nouvelle suivante:

« Le choix d'un ambassadeur de France à Madrid n'est pas arrêté; les deux noms mis en avant pour ce poste sont ceux de M. de Bourgoing et de M. de Chaudordy.

« L'époque où l'ambassadeur d'Espagne remettra ses lettres de créance n'est pas fixée. On pense que cette formalité ne sera remplie en France que lorsqu'elle le sera dans les autres Etats. »

On écrit le 29 de Posén à la *Gazette de Cologne* que les sœurs carmélites de Posén, dont on a annoncé la prochaine expulsion, appartiennent la plupart à des familles nobles de France et de Belgique.

Vienne, 4^o septembre.

Le comte de Chambord a quitté Frohs-

dorf pour aller chasser en Bohême. Il sera, dit-on, de retour vers le milieu de septembre.

Toute la presse révolutionnaire continue à exploiter contre la cause carliste les prétendus assassinats d'Olot. Il importe de faire avec une persistance systématique.

La ville d'Olot avait été désignée, par les chefs des armées belligérentes de la Catalogne, comme ambulance carliste et dépôt de prisonniers.

Les républicains n'ont pas plus respecté cette convention que celle de leur ministre des finances, ce qui retarde aujourd'hui la reconnaissance de Serrano par l'Angleterre et celle neutralisant les voies ferrées, mandée par le roi Charles VII, ce qui force en ce moment ses bataillons à les intercepter.

Ils firent plus; une fois à Olot, ils massacrèrent sur leurs lits de douleur tous les blessés carlistes qui n'avaient pu être portés et plusieurs habitants inoffensifs, mutilant les uns et les autres d'une manière horrible.

Cette boucherie avait été précédée par celle d'Alpens, Igualada, etc., etc. Elle scandalisa toute la Catalogne et alarma tellement les prisonniers républicains retirés d'Olot avec Nouvillas, que ce général écrivit à ses camarades à peu près dans ces termes:

« Les lois de la guerre interdisent les massacres. Prisonniers des carlistes depuis sept mois, nous protestons contre ceux d'Olot et vous conjurons de ne pas les renouveler, ne fût-ce que par respect pour nos vies, menacées par la terrible loi des représailles. »

On ne contestera pas les témoignages de ce chef qui avoue dans cette lettre avoir été traité, ainsi que ses officiers et soldats, avec les plus grands égards par les carlistes.

Il ne faut pas oublier les paroles de l'amiral Vinalet, secrétaire d'Etat de Charles VII, lorsque, dans sa circulaire aux agents à l'étranger, il a fait connaître que les actes de sévérité vis-à-vis des prisonniers républicains n'étaient que de légitimes représailles.

Les dépêches de Madrid affectent de faire croire au public que les exécutions d'Olot seraient toutes récentes; or, elles remontent à 2 mois environ.

Nouvelles militaires.

Le général commandant Saint-Cyr vient d'adresser au ministre de la guerre la liste de classement définitif des élèves sortis cette année de l'Ecole. Dès à présent, les bureaux s'occupent de la répartition de ces jeunes sous-lieutenants dans les divers régiments. Avant deux mois, l'arrêté du général de Cissey, fixant cette répartition, sera rendu public et notifié aux intéressés, qui devront être rendus à leur corps respectif le 31 décembre au plus tard.

LES AUMONNIERS MILITAIRES.

La nomination des aumôniers militaires des différents cultes étant, aux termes de la loi, subordonnée à l'effectif de chaque rassemblement de troupes, le général de Cissey vient en conséquence d'inviter les gouverneurs militaires de Paris et de Lyon, ainsi que les généraux commandant les corps d'armée et le gouverneur général civil de l'Algérie, à faire établir d'urgence, pour les troupes placées sous leurs ordres, et avec le plus grand soin, un état numérique et récapitulatif des officiers, sous-officiers et soldats appartenant à l'une des trois religions prenant l'effectif, sans distinction d'armes, de chacune des garnisons placées dans leur commandement.

En outre, en prévision des changements qui pourraient survenir dans l'occupation de telle ou telle localité, et afin de pouvoir toujours être à même d'assurer complètement l'exécution de la loi du 3 juin 1874, l'honorable ministre de la guerre a cru devoir prescrire à tous les chefs de corps de faire inscrire dorénavant au livret, à la matricule de chaque homme, le culte auquel il appartient.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dimanche dernier, vers 40 heures du matin, le sieur Cognet, Pascal, de Montilliers, qui servait comme aide à une machine à battre, a été renversé par la chute d'une meule de blé, qui l'a enveloppé complètement. Il a reçu de profondes blessures à la tête. Relevé sans connaissance, il a succombé le lendemain, sans avoir repris l'usage de ses sens.

On lit dans la Patrie :

Jusqu'à ce jour, les départements de l'intérieur et de la guerre n'avaient pu s'entendre sur le projet de réorganisation générale des sapeurs-pompiers. Cette milice devant, le cas échéant, concourir à la défense du territoire, le ministère de la guerre réclamait pour lui la présentation des décrets nommant les officiers, de telle sorte que l'action du ministère de l'intérieur aurait été, sinon annulée, du moins considérablement amoindrie.

Le général de Cisse, ayant renoncé à cette prétention, l'accord vient de se produire et le projet de réorganisation actuellement en préparation sera soumis à l'Assemblée nationale aussitôt que son ordre du jour lui permettra d'examiner cette importante question.

L'ouverture des examens des candidats aux emplois d'officier dans l'armée territoriale et de sous-lieutenant dans la réserve de l'armée active, que le ministre de la guerre avait fixée primitivement au 15 octobre, vient d'être reculée à la date du 15 novembre.

Le général de Cisse, en ce moment aux eaux de Contreuve, a, de plus, invité les commandants de corps d'armée à favoriser l'instruction pratique des candidats. Une circulaire plus explicite que la première vient de leur être adressée.

Un accident, dû au manque de surveillance d'un gardien de bestiaux, est arrivé samedi, sur la ligne de Niort à Angers.

Un train de voyageurs, après avoir quitté Bressuire, a rencontré un troupeau de bœufs qui, mal surveillé, avait abandonné son pâturage et s'était aventuré sur la voie.

Le mécanicien, n'ayant pas le temps d'arrêter, a renversé la vapeur; mais il était impossible d'éviter un choc violent. Cinq ou six bœufs ont été abattus, trainés sur les rails et broyés sous les roues de la locomotive et des wagons.

Les voyageurs ont éprouvé une rude secousse; mais heureusement que le train n'a pas déraillé; car, à ce point, la ligne est placée sur un remblai de plusieurs mètres de hauteur. Les wagons auraient été précipités dans un bas-fond, et on aurait vu se produire une de ces terribles scènes, comme celles de Saint-Benoist et de Saint-Maixent. (Union bretonne.)

ASSEMBLÉE DE SAINT-FLORENT.

Le maire de la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent donne avis que la deuxième assemblée de Saint-Florent aura lieu dimanche prochain, 6 septembre. J. PORTOU.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Des examens pour l'admission au surnumérariat des postes auront lieu le jeudi 15 octobre prochain.

Les jeunes gens qui seraient dans l'intention de prendre part à ces examens devront se présenter sans délai devant le directeur, chef du service des postes du département, à Angers, rue du Bellay, n° 32, chargé de leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Les demandes ne seront admises que jusqu'au 8 octobre prochain inclusivement.

PÈLERINAGE DE CANDÈS.

Nous vivons à une époque pleine de contrastes. La foi et l'incrédulité, la piété et l'irréligion se coudoient au grand jour et marchent de front levés. C'est un progrès.

Il y a quelque trente ans, le rire satanique de Voltaire enfantait le respect humain; Voltaire a perdu son prestige, il ne règne

plus que dans les officines de quelques esprits forts qui sont en train de devenir des esprits faibles.

La Touraine s'est associée à ce noble mouvement qui entraîne les esprits et les cœurs vers ces sphères plus hautes où la pensée est heureuse d'aller s'abriter contre les attaques insensées de l'irréligion.

Dimanche matin, 30 août, une foule pieuse de fidèles se rendait à Candès implorer pour l'Eglise et pour la France le secours de ce héros chrétien qui, aux temps barbares, contribua tant à la constitution de la nationalité française et au triomphe de la vérité sur le domaine de l'erreur.

Au moyen âge, on voyait souvent de grands seigneurs, de vieux guerriers, des pauvres revêtir l'habit de pèlerin, s'en aller à travers le monde chercher soit à Rome, soit au tombeau de quelque grand thaumaturge, le pardon de leurs péchés.

Le pèlerin alors s'en allait seul, son bâton à la main, frappant à la porte des castels, quand il s'en trouvait sur son passage. Il passait ainsi bien des jours, exposé aux fatigues de la route, aux intempéries des saisons, à la faim, à la soif, n'ayant parfois d'autre nourriture que le fruit suspendu aux arbres du chemin, pour boisson que l'eau claire d'une fontaine ou l'onde agitée d'un ruisseau.

Les temps sont bien changés. Aujourd'hui, l'espace n'existe plus; un char de feu entraîne cinq cents personnes, on franchit les rivières en quelques minutes, on prie à la tombe, terme du voyage, et le soir on revient chercher abri et repos au lieu que l'on quittait le matin.

Tel a été le pèlerinage de Candès. Il ne faut pas croire pour cela qu'il ait été sans mérite, ni sans beauté.

Une seule journée de notre siècle résume parfois toutes les impressions du vieux temps. Les fatigues de la route, les ardeurs de la faim et de la soif, la poussière du chemin, rien ne manquait au pèlerinage de Candès, et au milieu de tout cela une foule pieuse, laissant monter vers le trône de l'Eternel, avec les accents de sa voix, l'expression de son amour pour l'Eglise et pour la patrie.

Au sortir de la gare de Varennes, tous ceux qui ont quelque confiance en leurs forces se rangent en procession et s'en vont en chantant à travers cette plaine fertile qu'arrose la Loire. Tous les sentiments se succèdent: Invocation à saint Martin dont on va vénérer le lit funèbre, puis ce cantique que les échos de Paray-le-Monial ont redit: *Pitié, mon Dieu...* les rives de la Loire le répètent.

Alors, semblable à un pilote, le pontife apparaît sur le pont des bateaux qui doivent transporter les pèlerins à travers les eaux azurées du fleuve. Il était beau ce spectacle!

A nos pieds, l'onde pure et transparente; sur nos têtes, le ciel bleu; devant nous, sur la rive opposée, une croix, des bannières, une foule émue.

Bientôt la voix des pèlerins de Tours se mêle à la voix des pèlerins venus des environs; la vaste et belle église de Candès est trop étroite pour nous contenir tous.

Le pasteur du diocèse s'empresse de remercier cette pieuse assemblée d'avoir si bien répondu à son appel, d'avoir si bien compris cette heure solennelle où les destinées de l'église et de notre pays sont en jeu. Il invoque la haute puissance de saint Martin, appelle sa protection sur tout ce qui nous est cher.

Après cette allocution, l'archevêque de Tours célèbre le saint-sacrifice: de nombreux pèlerins s'approchent de la table sainte pendant que l'assemblée tout entière chante les louanges du Seigneur, les gloires de saint Martin.

Alors les pèlerins se dispersent pour donner au corps sa nourriture. Les uns demandent l'hospitalité aux habitants du pays, les autres vont s'asseoir à l'ombre des grands arbres où l'herbe desséchée leur sert à la fois de siège et de table.

A deux heures, l'église de Candès voit de nouveau sa vaste enceinte devenir trop étroite. Après le chant des psaumes, M. l'abbé Pergelin, du diocèse de Nantes, dans un discours plein de charme, signale à grands traits les glorieuses influences du grand thaumaturge des Gaules. Puis un salut solennel est donné par Monseigneur, et la foule s'écoule regrettant de quitter ces lieux enchantés.

C'en est fait, il faut partir, revenir à cette

Loire si belle qui va nous porter une seconde fois sur ses eaux.

Au moment de la séparation, des voix crient du rivage: Vive Monseigneur! Vivent les pèlerins de Tours! Ces cris, mille personnes les répètent.

Au moment de quitter le bord, un silence profond se fait, l'archevêque de Tours se lève, et, d'une voix émue et puissante, il bénit tous ces enfants de son amour.

Alors la musique du cercle ouvrier, qui tant de fois déjà nous avait charmés par ses mélodieux accords, fait retentir sur les eaux ses accents d'allégresse. Puis les pèlerins chantent au Seigneur les cantiques les plus enthousiastes.

Qui donc, en voyant de tels spectacles de foi et de piété, ne se sentirait ému? Qui donc oserait désespérer de notre temps? Des montagnes des Pyrénées aux rives de la Saône, des bords de la Loire jusqu'à la Salette, tout ce qui respire un sentiment puissant de patriotisme et d'amour de l'Eglise s'efforce de faire violence au ciel. Il n'y a qu'un mot qui puisse résumer tout cela: Espérance. Et les pèlerins de Tours, en rentrant dans leurs demeures, ont dû trouver ce mot inscrit au plus intime de leur âme, de même qu'il semblait planer au-dessus du lieu où saint Martin expira. P. D.

(Messager d'Indre-et-Loire.)

Faits divers.

On expérimente à la Compagnie de l'Est un système de chauffage de wagons de toutes classes par l'air chaud à double courant.

Par ce système, pour chauffer un wagon de 3^e classe à une température constante de 13 à 15 degrés, on dépense, pour faire 353 kilomètres, environ 13 kilos 1/2 de menu coke, soit une dépense de 1/2 c. par voyageur et par 100 kilomètres parcourus.

En outre, l'appareil, qui consiste en un petit calorifère placé extérieurement, n'offre aucun danger ni d'incendie ni d'asphyxie, est léger et coûte peu, se charge comme une boîte à graisse aux grandes stations seulement et amène la chaleur dans les wagons au moyen de bouches ayant leurs ouvertures sous les pieds des voyageurs ou sous les banquettes.

Samedi, à onze heures du matin, à la gare de la Bastille, au moment de l'arrivée d'un train, les employés ont été saisis d'épouvante en apercevant un individu suspendu par sa blouse à l'impériale et donnant à peine signe de vie. La tête, mutilée et sanglante, battait avec un bruit sourd contre les parois du wagon.

Les employés se sont empressés de décrocher ce malheureux et de le transporter au bureau médical, où des soins lui ont été donnés par le docteur Delineau.

Il résulte des constatations du médecin que le blessé avait la mâchoire fracassée et une forte blessure à la nuque.

On présume que cet individu, qui est âgé d'une trentaine d'années, se serait tenu debout sur l'impériale de son wagon au moment du passage du train sous un tunnel.

Plusieurs personnes assuraient qu'un autre voyageur, avec lequel la victime jouait sur l'impériale, avait été précipité sur la voie.

Le commissaire spécial de la gare a dû prescrire des recherches à cet égard.

Il vient de se produire un fait assez singulier, et qui intéresse vivement tous les membres de l'ordre de la Légion d'honneur.

Léo Testu, élève de l'école de médecine de Bordeaux, avait été décoré de la médaille militaire, le 16 novembre 1874, pour services exceptionnels rendus aux ambulances de Loignes comme sergent infirmier; puis, le 9 décembre suivant, un décret, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, faisait entrer Léo Testu dans l'ordre de la Légion d'honneur en qualité de chevalier. Le décret, inséré au Bulletin des Lois, visait l'acte courageux du sergent infirmier, qui, au milieu du feu, avait prodigué ses soins, rappelé à la vie et conservé à son pays le général de Sonis, tombé au moment où il entraînait ses troupes à l'ennemi.

Depuis cette époque, Léo Testu portait l'insigne de la Légion d'honneur et se croyait

bien et digne chevalier, lorsqu'un décret rendu le 26 juin dernier vient de prononcer sa radiation des contrôles de l'ordre, parce qu'il avait déjà été précédemment récompensé pour les mêmes services.

Nous ne contestons certes pas la légalité de l'arrêt présidentiel; toutefois, nous ne pouvons faire différemment que de regretter qu'un homme honorable se trouve ainsi dégradé, sous le prétexte qu'une erreur a été commise. Nous croyons savoir que M. Léo Testu se propose d'en appeler au conseil d'Etat, statuant publiquement au contentieux, du décret qui le frappe si inopinément. (Liberté.)

Le Quillay. — L'écorce du bois de Quillay est connue de toutes les ménagères sous le nom de Panama; mais beaucoup ignorent quel est l'arbre précieux qui fournit cette écorce.

Le Quillay (*Quillaya Saponaria*), de la famille des rosacées, est un arbre originaire du Chili, où il croît spontanément et sans culture, dans les montagnes rocheuses des Cordilières, à 2,280 mètres au-dessus du niveau de la mer, et sous une latitude australe de 30 à 40 degrés, entre Valparaiso et la Conception.

Ces arbres ont jusqu'à 2 mètres de diamètre sur 40 mètres de hauteur; leur forme est sphérique et ressemble à celle des pommiers en plein vent.

Ils ont des feuilles alternes, obtuses, elliptiques, généralement de 1 centimètre de longueur sur 3 centimètres de largeur.

Les fleurs et les fruits n'ont pas un usage reconnu.

Le bois est très-dur et prend un beau poli.

Ce qu'il y a de plus précieux, c'est l'écorce qui renferme, à l'état de globules blanches, une substance émulsive, soluble à l'eau, ayant la propriété de nettoyer les étoffes de laine et de soie.

Cette propriété était connue depuis longtemps des Indiens et des habitants de ces climats, qui s'en servent également pour leur toilette. Les femmes du Chili doivent la blancheur d'ivoire de leur tête et la beauté de leurs cheveux à l'emploi de cette eau.

Depuis l'importation de cette précieuse écorce, la consommation est devenue considérable pour le lavage des laines, et cette consommation serait plus considérable encore, si le bois de Panama, employé à l'état naturel, n'avait pas l'inconvénient de rougir la laine blanche.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine:

Salon de 1874: *Jeune fille de l'Herzégovine menant des chevaux à l'abreuvoir*, tableau de M. J. Cermak; *Sarpédon*, tableau de M. Henri Lévy; Paris: le Concert des Champs-Élysées; voyage du président de la République dans les départements de l'Ouest (douze sujets); *le Déjeuner*, tableau de M. L. Perrault; l'embarcation de gala du Maharajah de Cachemire, les tombes des géants dans l'île de Sardaigne. — Rébus.

En outre du drame émouvant de M. Octave Feuillet, *le Sphinx*, qui paraît actuellement dans l'Univers illustré, ce journal vient de commencer la publication d'un roman entièrement inédit de M. Henri Conscience. Dans cette nouvelle œuvre, intitulée: *le Remplaçant*, on retrouvera ces rares qualités de sentiment sincère et d'observation délicate qui ont si justement consacré la réputation de l'auteur du *Gentilhomme pauvre*, de *Deux enfants d'ouvriers* et de tant d'autres romans où l'irréprochable moralité s'unit au plus touchant intérêt.

Un numéro contenant la nomenclature complète des PRIMES offertes par l'Univers illustré sera envoyé gratuitement à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

Pour les articles non signés: P. GODET.

VULNÉRINE MAUREL

antiputride puissant, employé contre beaucoup de maladies, et la *Pommade Vulnérinée*, spécifique contre les hémorroïdes, se vendent dans les bonnes pharmacies. (Voir nos annonces.)

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIERE

Vingt-six ans d'invariable succès. Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhées, dysenteries, coliques, phlébisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75.000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Castelluart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc.

Cure N° 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866.
Monsieur. — Dieu soit béni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament naturellement faible était ruiné par suite d'une horrible dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les médecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.
A. BRUNELIERE, curé.

Cure N° 45,270.

Patrisse. — M. Roberts, d'une consommation pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.
A. BRUNELIERE, curé.

Cure N° 74,442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.
Depuis que je fais usage de votre bienfait Revalescière, je ressens une nouvelle vigueur, la

jarugite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans tous mes membres.
Je vous en exprime toute ma reconnaissance.
MEYFFRET, curé.

Cure N° 68,415.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralyse des jambes, des bras et de la langue.
Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr. 50; 2 kil., 13 fr. — Les Biscuits de Revalescière en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. GOMMON, épicerie, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans; M. BASSON, pharmacien, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, à Paris.

LIBRAIRIE HACHETTE ET Co

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.
Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.
L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.
Le 82^e fascicule, PRE A PRO, est en vente.

L'INJECTION SOLIDE

du Dr PAILLASSON, séjournant plusieurs heures sur le mal, guérit infailliblement.
Dépôt à Saumur, pharmacie CHEDEVERGE.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M. MEHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION VOLONTAIRE, En l'étude de M. MEHOUS, notaire à Saumur.

Le vendredi 4 septembre 1874, à deux heures après midi,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 88, occupée par M^{me} veuve Pelletier-Fuseillier.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. MEHOUS, notaire.

A VENDRE

MAGNIQUE CHIEN D'ARRÊT

Dressé, âgé de deux ans.

S'adresser à M. CARRE, garde à Saint-Gilles, près Bourgueil (Indre-et-Loire). (592)

A VENDRE

UNE CHIENNE COUCHANTE

Bien dressée.

S'adresser à M. BABOT DE LÉPINE, au moulin de Douvy, près Brézé.

A LOUER

UNE MAISON

Rue Cendrière, n° 8 et 10.

Comprenant:

Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté;

Au premier étage, salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise;

Trois chambres de domestiques et greniers;

Cour, écurie et remise; caves. S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué. (528)

A VENDRE

UN FONDS DE BOULANGERIE

Bien achalandé.

Situé à Saumur, rue des Capucins. Dépendant de la faillite du sieur Augustin Briardeau.

S'adresser, à Saumur, à M. GUÉRIN, syndic de la faillite, rue d'Alsace, 15 (ancienne rue de la Levée-d'Enceinte). 000

Etude de M. HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES

Après faillite.

Le samedi cinq septembre mil huit cent soixante-quatorze, à une heure, il sera procédé, par le ministère de M. HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, sur la place de la Bilange, à la vente publique, aux enchères, d'une très-bonne JUMENT, âgée de 6 ans, s'attelant parfaitement, dépendant de la faillite du sieur Briardeau-Rabouin, boulanger à Saumur, rue des Capucins, à la requête de M. Guérin, syndic de ladite faillite. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

AVIS.

Les personnes qui se prétendraient créancières de M. Frédéric PELLÉ, marchand de vins, liqueurs et eau-de-vie en gros, à Saumur, rue de l'Abreuvoir, sont invitées à remettre DE SUITE leur compte à M. Guérin, agent d'affaires à Saumur, rue d'Alsace, 15 (ancienne rue de la Levée-d'Enceinte), qui est chargé, comme administrateur judiciaire, de la liquidation des biens et affaires dudit sieur Pellé. (405)

A VENDRE

1^o UNE MAISON, avec remise, cour et écurie, sise rue du Pavillon, à Saumur;

2^o UNE PETITE MAISON, avec cour, sise sur le quai de Limoges, à Saumur.

S'adresser à M^{me} veuve OUVARD, rue de Bordeaux, 20, ou à M. BOUTARD, greffier à Saumur. (412)

A LOUER

UNE MAISON

Située Grand Rue, 49,

Avec écurie, remise, caves, etc., et deux grandes terrasses avec belle vue, droit de promenade sur un vaste jardin.

S'adresser à M. MAUBERT, expert.

Etudes de M. CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M. MEHOUS, notaire à Saumur.

VENTE

PAR ADJUDICATION, Aux enchères publiques,

DE LA PROPRIÉTÉ DE LA VARENNE

Située commune de Saint-Cyr-en-Bourg.

Dépendant de la succession de M^{lle} Emélie de Tigné.

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt septembre courant, à deux heures précises après midi, dans la maison à vendre à Saint-Cyr-en-Bourg par le ministère de M. MEHOUS, notaire, résidant à Saumur.

La vente est poursuivie en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, en date du vingt-cinq

juillet dernier, enregistré et signifié;

A la requête de: 1^o M. Louis-Jacob de Tigné, propriétaire, demeurant à Dampierre; 2^o M^{lle} Henriette de Tigné, demeurant à Saumur; 3^o M^{me} Marguerite-Marthe-Marie Jacob de Tigné, épouse de M. Alphonse-Marie-François d'Ozonville, propriétaire, chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant au château de la Roche-Pichener, commune de Saint-Ouen-de-Vallons, et son mari pour l'autoriser, et au besoin en son nom personnel; 4^o M^{me} Agathe-Thérèse-Justine de Bernon, épouse de M. Camille-Frédéric-Charles de la Tribouille, docteur-médecin, et celui-ci pour l'autorisation de sa femme, et en son nom personnel, demeurant à Nantes, rue Morand; 5^o M^{me} Marie-Hélène Pitouin de la Coste, veuve de M. Robert-François-Ives de la Corbière, sans profession, demeurant à Saumur; 6^o M. Ange-Armand-Paul-Servant-Dieudonné, baron de Berron, propriétaire, demeurant au château de la Guillemaudière, commune de Saint-Martin-Lurs (Vendée); 7^o M^{me} Thais de Bernon, propriétaire, veuve de M. le comte Léopold de Marcé, demeurant à Saint-Philbert-du-Pont-Charrault, tous héritiers ou légataires, pour les portions indiquées dans le jugement sus-énoncé, de M^{lle} Emélie de Tigné, dans la légitime paternelle; 8^o M. Léonce-André Mollandin, percepteur, demeurant à Epernon; 9^o M^{me} Marie Gauthier, rentière, veuve de M. Henri Mollandin, en son vivant receveur de l'enregistrement, ladite dame demeurant à Epinac; 10^o M. Gaston-Louis Chagrin de Saint-Hilaire, lieutenant au 59^e de ligne, en garnison à Balan, au camp de Valbonne, ces derniers aussi héritiers et légataires de feu M^{lle} de Tigné, aussi pour les portions portées dans ledit jugement, tous poursuivant, ayant constitué M. Chedeau, avoué, demeurant à Saumur.

Et M. Marie-Alfred Chagrin de Saint-Hilaire, propriétaire, demeurant à

Noyon (Oise), en qualité de tuteur légal de M. Jean-Marie-Raoul Chagrin de Saint-Hilaire, Louise-Marie-Clemence Chagrin de Saint-Hilaire, et Maurice-Marie-Léonce de Saint-Hilaire, ses enfants mineurs, aussi légataires et héritiers de M^{lle} de Tigné, comme il vient d'être dit, co-tuteur, ayant pour avoué constitué M^{me} Albert, avoué, demeurant à Saumur;

En présence de M. François-Arthur Mollandin, président du tribunal civil de Nantes (Oise), demeurant à Nantes, agissant en qualité de subrogé-tuteur desdits mineurs Chagrin de Saint-Hilaire.

DÉSIGNATION DES BIENS.

La propriété de la Varenne ou Varranne, située commune de Saint-Cyr-en-Bourg et ses dépendances, située en la commune de Saint-Cyr-en-Bourg, formant un ensemble entouré de murs, joignant au levant la grande route de Saint-Cyr-en-Bourg, au couchant la cour, et au nord la ruelle de la Lande sur laquelle se trouve l'entrée de la propriété, portée au cadastre, section A, sous les numéros 1267, 1268, 1269, 1270, 1271, 1272 et 1273, pour une contenance de deux hectares huit ares soixante-dix centiares en vignes, jardins, bâtiments et cour, mis à prix à vingt-deux mille francs.

Ci... 22,000 fr.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M. Méhous, notaire à Saumur.

S'adresser, pour avoir des renseignements, audit notaire, aux avoués des parties et au régisseur de la propriété.

Dressé à Saumur, le trois septembre mil huit cent soixante-quatorze, par l'avoué poursuivant soussigné, CHEDEAU.

Enregistré à Saumur, le quatre septembre mil huit cent soixante-quatorze, n°... Reçu 1 franc 85 centimes.

Signé: PALUSTRE.



POUPE ROTATIVE
CONSTRUITE SPÉCIALEMENT POUR LE TRANSVASEMENT des vins, huiles, essences, etc.
Débit de 2,000 à 9,000 litres à l'heure.
J. MORET et BROQUET, Constructeurs brevetés s. g. d. g. 121, rue Oberkampf, Paris.
Envoi franco de prospectus.
Représenté à Tours par M. DELABORDE, rue de la Galère. (585)

GUÉRISON INSTANTANÉE
NEURALGIES (faciales) MIGRAINES
(non gastralgiques) OTALGIES (névralgies de l'oreille) MAUX DE DENTS (lors même qu'elles seraient carieuses)
AVIS IMPORTANT: Cette Eau est d'un odor très-agréable et complètement inoffensive; aspirée par la narine du côté malade, elle rétablit aussitôt la circulation à l'état normal, et les douleurs cessent à l'instant même; elle prévient aussi les crises d'ÉPILEXIE et les attaques d'APOPLEXIE. Il sera envoyé franco à domicile, aux personnes qui en feront la demande, des circulaires contenant les appréciations d'un grand nombre de MÉDECINS et de PHARMACIENS qui, souvent, ont pu constater l'efficacité extraordinaire de ce produit.
L'inventeur a choisi le meilleur mode de CONFECTION en laissant chez les Dépositaires spéciaux des flacons destinés à guérir instantanément dans la Pharmacie. — Flacon simple: Prix, 4 fr. — Flacon contenance triple: Prix, 10 fr.
A Saumur, pharmacie Gabelin, rue d'Orléans; Chedevergne, rue de la Tonnelle, et dans les principales pharmacies de France et de l'étranger. (215)

Le MONITEUR de la BANQUE et de la BOURSE

JOURNAL FINANCIER (7^e année) PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

LISTE OFFICIELLE DE TOUS LES TIRAGES.

Renseignements complets sur Emprunts d'Etat, Actions, Obligations, etc.

4 fr. PAR AN pour Paris et les départements.

En mandat ou timbres-poste, 7, rue Lafayette, Paris. (255)

ABONNEMENTS D'ESSAI, POUR 3 MOIS: 1 FRANC.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR													
PRIX DES PLACES			NOMS DES STATIONS				PRIX DES PLACES			NOMS DES STATIONS			
1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	32	34	36	27	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe	31	33	35	
			POITIERS — SAUMUR							SAUMUR — POITIERS			
			MATIN	MATIN	SOIR	SOIR				MATIN	MATIN	SOIR	
			POITIERS départ	5 40	10 35	5 35				SAUMUR départ	5 45	11 09	6 10
			Neuville	6 18	11 29	6 16				Chacé et Varrains	5 52	11 20	6 16
			Mirebeau	6 47	12 16	6 50				Saint-Cyr-en-Bourg et Brézé	6 01	11 23	6 24
			Moncontour	7 20	1 06	7 26							
			Arçay (bifurcation)	7 47	1 45	7 52							
			LOUDUN (bifurcation) (arrivée)	7 59	2 02	8 05							
			Les Trois-Moutiers	8 15		8 25							
			Saint-Léger-de-Monbrillais et Morton	8 31		8 41							
			La Motte-Bourbon (halte)	8 41		8 51							
			Montreuil-Bellay	8 50		9 00							
			Saint-Cyr-en-Bourg et Brézé	9 05		9 15							
			Chacé et Varrains	9 24		9 34							
			SAUMUR (arrivée)	9 33		9 43							
				9 43		9 52							